

PERSONNES CIBLÉES	Installateur sanitaire CFC ou personnes au bénéfice d'une formation équivalente
TEMPS INDICATIF	Pour le traitement méthodique-didactique du module, nous recommandons aux prestataires de planifier 30 heures de cours.

Compétences

Après avoir réussi l'examen du module, vous êtes en mesure, pour des immeubles jusqu'à max. 8 appartements et 4 étages (constructions neuves ou rénovations), de discuter des problèmes liés à la technique de la construction avec les architectes, les maîtres de l'ouvrage et les artisans. Vous mettez à profit sur le chantier vos connaissances en matière de protection incendie, de protection thermique et de protection contre le bruit.

Sujets / objectifs

1. Types de construction

- 1.1. Vous décrivez les différents matériaux de construction (C2).
- 1.2. Vous expliquez les différents éléments de construction et structures du bâtiment (C2).
- 1.3. Vous connaissez les phases d'une nouvelle construction (C2).

2. Physique du bâtiment

- 2.1. Vous identifiez et expliquez les corrélations avec la physique du bâtiment (C2).
- 2.2. Vous appliquez les mesures en matière de protection thermique (C3).
- 2.3. Vous appliquez les normes en matière de protection contre le bruit (C3).
- 2.4. Vous appliquez les normes en matière de protection incendie (C3).
- 2.5. Vous êtes conscient des problématiques liées à l'humidité (C2).

Examen du module / aides

Vous terminez le module par un examen écrit de 120 minutes.

L'ensemble des documents écrits sont autorisés à l'examen.

Une partie de l'examen du module peut être effectuée sans documents écrits.

Une partie de l'examen du module peut être effectuée à l'aide de moyens informatiques.

Validité du certificat de module

Le certificat de module est valable pendant 5 ans.